

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 30 – Jeudi 27 août 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 août 2026

Nomination des membres de l'autorité de conciliation en matière de personnel de l'Etat pour la période 2026-2030

Par arrêté:

- a) Le Gouvernement a pris acte de la désignation par les partenaires sociaux des représentants suivants:
- M^{me} Laure Chiquet, collaboratrice scientifique au Service de la santé publique, représentante de la Coordination des syndicats;
 - M^{me} Marie Duc, enseignante post-obligatoire à la Division lycéenne du CEJEF;
 - M. René Grossmann, enseignant post-obligatoire à la Division technique du CEJEF.
- b) Le Gouvernement a désigné les représentants de l'Etat suivants:
- M. Pascal Docourt, directeur de l'Espace formation Emploi Jura;
 - M^{me} Jessica Etienne Marie, adjointe au chef du Service des contributions;
 - M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au commandant de la Police cantonale.

Les membres de l'autorité de conciliation sont chargés de désigner un septième membre qui fonctionnera en qualité de président.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 11 août 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

- a) Membres de plein droit du comité de coordination de la Communauté tarifaire jurassienne pour la période 2026-2030:
- M. Philippe Magnin, CarPostal SA;
 - M. Antonio Massa, République et Canton du Jura;
 - M. Steven Quiquerez, Ville de Delémont;
 - M. Ivo Stierli, CFF SA;
 - M. Laurent Voirol, Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA.
- b) Membres du comité de coordination de la Communauté tarifaire jurassienne, mais avec voix consultative uniquement:
- M. Martin Kottelat, Municipalité de Porrentruy;
 - M^{me} Aline Müller, Office fédéral des transports;
 - M^{me} Ilona Ott, BLS SA.

La présidence du comité de coordination est confiée à M. Antonio Massa, Service du développement territorial, République et Canton du Jura.

La période de fonction expire le 31 décembre 2030.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'environnement et de la culture

Arrêté introduisant une réglementation locale du trafic sur la route cantonale N° 247 à Porrentruy

Le Département de l'environnement et de la culture,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²⁾,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes³⁾,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux⁴⁾,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic⁵⁾,
arrête:

Article premier La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

Carrefour de la route cantonale N° 247

Porrentruy – Alle – Viaduc de l'Allaine

Modification des règles de priorité

- Pose des signaux OSR 3.02 « Cédez-le-passage » et OSR 2.41.1 « Carrefour à sens giratoire » sur les trois branches du carrefour.

La mise en giratoire du carrefour est une mesure provisoire liée aux travaux de la route de Courgenay, en ville de Porrentruy, prévus sur plusieurs années. Elle sera supprimée à la fin des travaux.

Art. 2 La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative⁶⁾, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont.

Art. 4¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à la commune de Porrentruy, au Service des infrastructures; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 1^{er} juillet 2026.

Le ministre de l'environnement et de la culture:
Jean-Paul Lachat.

- 1) RS 741.01
- 2) RS 741.21
- 3) RSJU 722.11
- 4) RSJU 741.11
- 5) RSJU 741.151
- 6) RSJU 175.1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 250.2

Commune: Courroux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Fête du village**

Tronçon: **Traversée de la Rue du 23-Juin**

Durée: **Du samedi 29 août 2026 à 18h00
au dimanche 30 août 2026 à 5h00
Du dimanche 30 août 2026 à 12h00
au lundi 31 août 2026 à 5h00
Du lundi 31 août 2026 à 18h00
au mardi 1^{er} septembre 2026 à 5h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région
Delémont (tél. 032 420 60 14)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 7 avril 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248.1

Commune: Les Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Pose de tapis final**

Tronçon: **Rue de la Gare, Les Breuleux**

Durée: **Du lundi 7 septembre 2026 à 6h00
au vendredi 11 septembre 2026 à 6h00**

Renseignements: M. Sylvain Viatte, chef de région
Franches-Montagnes (tél. 032 420 60 21)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 20 août 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248:

Front. JU/BE – Tramelan – Tavannes

Commune: Tramelan

**430.21308/Renouvellement - Passage à niveau:
Tramelan, Le Chalet**

Tronçon: Route cantonale N° 248 à Tramelan, secteur Le Chalet, depuis le carrefour Grand-Rue – Rue des Prés – Rue du Nord jusqu'au carrefour Grand-Rue – Rue du Chalet – Rue de Champ-Fleuri (carrefours compris, sauf accès Champ-Fleuri via Les Reussilles)

**Durée: Du lundi 7 septembre à 22h30
au mardi 8 septembre 2026 à 4h30**

Dérogations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place. Un itinéraire de déviation pour les 2 sens de circulation est prévu par Tramelan, Le Chalet – Les Reussilles – Les Genevez – Bellelay – Le Fuet – Tavannes – Tramelan, Le Chalet

Motif de la mesure: Travaux de démontage du passage à niveau.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Liveresse, le 24 août 2026.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III
Service pour le Jura bernois.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boécourt

Assemblée communale extraordinaire

lundi 21 septembre 2026, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026.
3. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local révisé (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels. Le dépôt public du PAL a eu lieu du 19 juin 2026 au 20 juillet 2026.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 220 000.– relatif à l'achat d'un nouveau camion pour la voirie. Donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de rectifications du procès-verbal pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Boécourt, le 20 août 2026.

Conseil communal.

Les Bois

Séance du Conseil général

lundi 14 septembre 2026, à 20 h 00,

à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2026.
4. Projet ascenseur.
 - 4.1 Retour des membres du Conseil général sur le rapport de la phase SIA 31: remarques, questions et discussion.
 - 4.2 Présentation des plans révisés, discussion et approbation.
 - 4.3 Votation d'un crédit d'honoraires de CHF 154 000.– pour les phases SIA 32 à 53 de la suite du projet.
5. Communications.
6. Questions orales.
7. Mandat « analyse de la communication entre le Conseil communal et le personnel communal » – Présentation du plan d'action et approbation d'un crédit.
8. Commission spéciale « analyse de l'organisation de l'administration communale » – Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes et points d'attention.
9. Commission spéciale « 7 à 5 » – Etat d'avancement des travaux, discussion des pistes et points d'attention.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

10. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 au règlement sur le statut du personnel communal.

Au nom du Conseil général

Le président: Alexandre Bossart.

Châtillon

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 août 2026, les plans suivants:

Plan d'aménagement local comprenant:

- Un plan de zones
- Un plan des dangers naturels
- Un règlement communal sur les constructions.

Par décision d'approbation du plan d'aménagement local, la Section de l'aménagement du territoire a procédé aux modifications suivantes: la zone d'habitation (HA) sur les parcelles N^{os} 140, 1093 et 1094 du ban de Châtillon est supprimée et ces parcelles sont restituées à la zone agricole. Le plan de zones et le plan des dangers naturels sont adaptés en conséquence.

Les plans peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 20 août 2026.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Dépôt public du Plan d'affectation communal

Conformément à l'art. 41 al. 1 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la commune de Clos du Doubs dépose publiquement durant 30 jours, soit du 28 août 2026 au 28 septembre 2026 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le dossier de révision du Plan d'affectation communal comprenant:

- le plan de zones;
- le règlement communal sur les constructions;
- le plan des dangers naturels.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, durant les heures d'ouverture, du 28 août 2026 au 28 septembre 2026 ainsi que sur le site internet de la commune.

Les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Clos du Doubs jusqu'au 28 septembre 2026 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan d'affectation communal ».

Le plan spécial « Pré l'Abbé » à Saint-Ursanne et son avenant adoptés par le Conseil communal de Clos du Doubs le 18 octobre 2007 et approuvés par le SDT le 4 décembre 2007 ainsi que sa modification de peu d'importance adoptée le 16 août 2024 et approuvée le 26 septembre 2024 sont modifiés comme suit:

Dans tous les documents le secteur MAb est remplacé par le secteur MBa.

Art. 5 ¹ Le secteur du « Pré l'Abbé » est affecté à la zone mixte B, secteur a (MBa). La zone mixte B est définie aux art. 107 ss RCC.

Art. 6 L'indice brut d'utilisation du sol du secteur MBa est:

a) au minimum: 0.53

b) au maximum: sans objet

Art. 13 Les dispositions des art. 71 à 76 LATC et 37 à 44 OATC sont applicables.

Art. 15 Les hauteurs sont définies à l'art. 122 RCC.

Art. 21 ² Les dispositions des art. 71 à 76 LATC et 37 à 44 OATC sont applicables.

Art. 25 Les dispositions de l'art. 6 RCC sont applicables.

Art. 26 Les dispositions de l'art. 7 RCC sont applicables.

Saint-Ursanne, le 21 août 2026.

Conseil communal.

Courrendlin

Élagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 24 alinéa 3, du règlement communal sur les constructions à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 24 août 2026.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général

lundi 14 septembre 2026, à 19h00, à la halle des fêtes d'Undervelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2026.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M^{me} Berisha Mevlude et de ses enfants Leo, Liam et Elina.
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Bâchir Bouhaddou.
7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'utilisation du financement spécial énergétique (FSE) de la Commune mixte de Haute-Sorne. (Message N° 259 du 14.9.2026)
8. Prendre connaissance et accepter le règlement de gestion et le règlement tarifaire concernant les déchets. (Message N° 260 du 14.9.2026)
9. Prendre connaissance et choisir la variante de développement des infrastructures scolaires. (Message N° 261 du 14.9.2026)

10. Traiter la motion N° 43 du groupe Le Centre et intitulée « Le droit de vote dans tous nos villages jusqu'à la date butoir ».
11. Réponse à la question écrite N° 77 intitulée « Tracteur forestier du triage Rangiers-Sorne – bilan financier après une année ».
12. Réponse à la question écrite N° 78 intitulée « Projet de construction de 7 maisons à la Clef des Champs, Courfaivre (entreprise Maillard SA à Asuel) ».
13. Réponse à la question écrite N° 79 intitulée « Réalisation effective des motions N° 27 et N° 31 ».
14. Réponse à la question écrite N° 80 intitulée « Procédure de recrutement au sein de la Patinoire régionale de Delémont ».
15. Nomination d'un membre à la commission spéciale « Service électrique de Soulce (SES) ».
16. Nomination d'un membre à la commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde (CSI).

Haute-Sorne, le 21 août 2026.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Ouarda Mahmoudi.

Le Noirmont

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et canton du Jura a approuvé, par décision du 20 août 2026, les plans suivants concernant la révision du plan d'aménagement local:

- Plan de zones secteurs Nord et Sud;
- Plan des dangers naturels secteurs Nord et Sud;
- Règlement communal sur les constructions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Par décision d'approbation du plan d'aménagement local (art. 73 al. 2 LCAT), la Section de l'aménagement du territoire a procédé aux modifications suivantes: les dispositions du règlement communal sur les constructions (RCC) relatives à la zone de sport et de loisirs B (SB) sont précisées et adaptées. Les modifications visent à définir de manière plus précise la destination de la zone, à limiter les possibilités de construction aux installations nécessaires aux activités autorisées et à assurer ainsi une constructibilité restreinte des secteurs concernés.

Le Noirmont, le 24 août 2026.

Conseil communal.

Le Noirmont

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 24.7.2026, selon la procédure du plan de route, l'aménagement de l'Ouest du village en zone 30 km/h.

Le plan d'aménagement N° F24016-33-PG001 est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser en courrier recommandé au Secrétariat communal jusqu'au 28 septembre 2026 inclusivement, avec la mention « Opposition ».

Le Noirmont, le 24 août 2026.

Conseil communal.

Le Noirmont

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du conseil communal du 17.8.2026, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 24.7.2026, les restrictions suivantes sont publiées:

Rues: Rue de la Côte; Rue des Andains; Rue des Labours; Rue des Finages; Rue des Anémones; Rue de Cotay; Rue des Alisiers; Chemin des Noisetiers; Rue des Perrières; Rue des Colverts; Rue de la Marnière; Rue de la Rauracie – secteurs Nord et Sud; Rue de l'Ouest; Rue du Cimetière.

Signalisation:

Signalisation verticale: Panneaux « Zone 30 »; Rappel de la fin de zone 30.

Totems avec marquage: Entrée/Sortie rue de l'Ouest par la Rue du Doubs, rue des Perrières par la Rue du Doubs, des rues de la Rauracie- Secteur Nord et Sud, rue des Colverts, rue des Alisiers, rue de la Côte-Partie amont avec signalisation montée sur panneau.

Marquages au sol: Marquage 30; Priorité de droite.

Mesure de modération du trafic: Rétrécissements latéraux; marquage cheminement piéton.

Signalisation complémentaire: Circulation interdite; impasse; suppression et déplacement de panneaux « Fin de zone 30 » existants qui se trouvent désormais à l'intérieur du nouveau périmètre; attention sortie véhicule.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser en courrier recommandé au Secrétariat communal jusqu'au 28 septembre 2026 inclusivement, avec la mention « Opposition ».

Le Noirmont, le 24 août 2026.

Conseil communal.

Porrentruy

Restrictions de circulation

Vu les dispositions fédérales et cantonales, le Conseil municipal informe les usagers que les rues sous-mentionnées seront temporairement fermées à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: 40^e Braderie Bruntrutaine

Rues: Grand-Rue, place Blarer-de-Wartensee, rues du 23-Juin, des Annonciades, des Baïches, de la Chaumont, du Collège, du Cygne, de l'Eglise, des Malvoisins, du Séminaire, Pierre- Péquignat, des Tilleuls (de la rue du Temple au chemin de l'Oisellier) et Thurmann (hauteur Esplanade Jean-François Comment).

Dates: Du vendredi 28 août 2026, à 9 h 00, au lundi 31 août 2026, à 1 h 00

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière mise en place et aux ordres de la police.

Les oppositions à ces restrictions ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Porrentruy, le 24 août 2026.

Conseil municipal.

Saignelégier

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes afin de se prononcer sur la question suivante:

Selon le message du Conseil communal:

Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation et d'administration communal qui instaure un Conseil général dans la commune de Saignelégier?

Ouverture du bureau de vote: dimanche 27 septembre 2026, de 10h00 à 12h00, dans les locaux du bâtiment « Juventuti ».

Saignelégier, le 24 août 2026.

Conseil communal.

Avis de construction

Les Bois

Requérant: Joly Stéphane, Avenue Léopold-Robert 72, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Masini Christophe, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod

Description du projet: Construction d'un garage et atelier pour autocars/bus comprenant une zone de lavage, deux locaux pour stationnement des autocars et bus, un atelier pour véhicules, des locaux techniques, un local de stockage/stationnement, un local magasin/bureau, des vestiaires, des sanitaires et un séjour/cuisine avec 3 chambres pour chauffeurs. Pose d'un couvert au sud/est sur entrée garage et d'un couvert au nord/est, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'intérieur, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'une pompe à carburant à l'extérieur, pose d'une citerne enterrée pour Diesel /Ad blue et pose d'un bac de rétention enterré pour eaux pluviales. Aménagement des alentours avec places de stationnement et accès en pavés gazon, aménagement d'une place en béton pour accès des véhicules au garage et construction d'un mur de soutènement avec barrières/parois.

Cadastre: Les Bois. Parcelle N° 1095, sise à la Rue de l'Orée, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: Rière le Carré.

Dérogation requise: Article 3.2 alinéa 1 du plan spécial « Rière le Carré modifié » (orientation du bâtiment).

Dimensions: Longueur 50m00, largeur 18m36, hauteur 7m43, hauteur totale 7m43.

Genre de construction: Matériaux façades: panneaux sandwich, couleur gris clair (RAL 7035), crépi: couleur Jura 20 (gris foncé); toiture: panneaux sandwich, couleur gris clair (RAL 7035).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336

Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 24 août 2026.

Les Bois

Requérant: Bourquard Maël, Le Cerneux-Godat 2, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 18, 2832 Rebeuvelier.

Description du projet: Assainissement de production de chaleur, pompe à chaleur air/eau.

Cadastre: Les Bois. Parcelle N° 789, sise au lieu-dit Aux Sauces, Le Cerneux-Godat 2, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 24 août 2026.

Les Bois

Requérants: Adam Keunhyung Cho, Doubs 17, 2336 Les Bois; Adam Fabian, Doubs 17, 2336 Les Bois. Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec sous-sol et garage pour véhicules. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et aménagement d'une place en pavés filtrants.

Cadastre: Les Bois. Parcelle N° 1220, sise à la rue La Petite Côte, 2336 Les Bois. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 8m15, hauteur 5m74, hauteur totale 9m82.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: tuiles terre cuite rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 24 août 2026.

Clos du Doubs / Montmelon

Requérant: Girardin Charles, Ravines 20C, 2883 Montmelon. Auteur du projet: Buchwalder André Paul René, Rue Pré-Fleuri 12, 2800 Delémont.

Description du projet: Transformation du bâtiment N° 20C: remplacement du chauffage au mazout par une PAC air/eau extérieure en façade nord.

Cadastre: Montmelon. Parcelle N° 324, sise à la rue Ravines 20c, 2883 Montmelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 21 août 2026.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Jeanneret-Grosjean Magali, Chemin du Bel'Oiseau 44, 2882 Saint-Ursanne; Petermann Romain, Chemin du Bel'Oiseau 44, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec garage, réduit extérieur et terrasse. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires en toiture et aménagement d'un accès en pavés filtrants.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 668, sise à la rue Rière Vasou, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Rière Vasou.

Dérogations requises: Article 11 PS Rière Vasou (teinte tuiles); article 12 PS (pente toiture); article 5 al. 2 PS (nombre de niveaux).

Dimensions: Longueur 13m66, largeur 12m61, hauteur 6m98, hauteur totale 7m68.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé, béton visible, bardage bois gris; toiture: tuile terre cuite, gris foncé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 21 août 2026.

Develier

Requérant: Maurice Montavon SA, Route de Delémont 74, 2802 Develier. Auteur du projet: Laurent Membrez SA, Rue des Pêcheurs 1, 2800 Delémont.

Description du projet: Aménagements extérieurs et changement d'affectation du bâtiment N° 160 pour stockage provisoire de voitures. Démolition du radier et mur existants en béton à l'extérieur du bâtiment, mise en place de caniveaux, exécution de puits d'infiltration des eaux de ruissellement, tranchée d'infiltration des eaux de ruissellement, décapage de terre végétale, exécution d'un coffre de chaussée, pose de revêtement sur le pourtour du bâtiment, modification d'un îlot existant côté nord le long de la route cantonale et agrandissement d'une baie vitrée en façade ouest pour accès voitures; selon plans déposés.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1067, sise à la Route de Delémont 160, 2802 Develier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA. Plan spécial: Interconnexion Delémont-Develier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Develier, le 24 août 2026.

Courchapoix

Requérant: Frund Gérard, En Vevie 2, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description du projet: Construction d'une maison familiale à plain-pied avec couvert terrasse, couvert pour véhicule et réduit. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose d'un canal de fumée en toiture, pose de panneaux solaires en toiture et aménagement d'un accès en pavés filtrants.

Cadastre: Courchapoix. Parcelle N° 1374, sise à la rue Contremont, 2825 Courchapoix. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2.

Dimensions: Longueur 10m40, largeur 10m00, hauteur 4m14, hauteur totale 5m03.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi beige et blanc cassé; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courchapoix, Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que

les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 24 août 2026.

Courrendlin

Requérante: Commune de Courrendlin, 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Pepi Natale SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont

Description du projet: Aménagement d'un parking pour l'école; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N°s 1124 et 128, sises au Chemin des Ecoliers, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAe. Plan spécial: ViTaBirse.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Pavés et revêtement en dur.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 19 août 2026.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Aubry Jacky, Rue des Primevères 27, 2854 Bassecourt.

Description du projet: Construction d'un avant-toit.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 3222, sise à la Rue des Primevères 27, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 315 RCC (distance à la route communale).

Dimensions: Longueur 3m00, largeur 3m00, hauteur totale 2m30.

Genre de construction: Structure métallique; couverture en panneaux sandwich, couleur gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 21 août 2026.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Moutier

Requérante: Municipalité de Moutier, Service des travaux publics, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier. Auteur du projet: Muller Architecture du Paysage, Rue du Nord 16, 2800 Delémont.

Emplacement: Parcelles N°s 151, 152, 1207, 1293 et 2573, sises aux lieux-dits Rue de l'Est, Rue du Midi et Promenade Max-Robert, commune de Moutier.

Projet: Réaménagement du Carrefour du Midi et des espaces publics attenants comprenant l'aménagement de places de stationnement, de bancs et de plantations arbustives, la plantation d'arbres, la mise en place d'un nouveau marquage au sol, la pose de potelets ainsi que le remplacement et l'installation de candélabres.

Dimensions: Selon plans déposés.

Construction: Selon plans déposés.

Zones: Routes communales et HA3pc.

Recensement arch.: Ensemble bâti C.

Déroptions: Articles 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2026 inclusivement auprès de l'Administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Val Terbi / Corban

Requérante: Fondation Jurassienne Territoires Naturels (FJTN), Route de Develier 6, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Gigon François, Pylône 3, 2340 Le Noirmont.

Description du projet: Aménagement d'un plan d'eau, de surfaces humides et diverses structures favorisant la biodiversité en général et la faune aquatique en particulier; selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1373, sise à la rue Sous Vassa, 2826 Corban. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérégation requise: Article 24 LAT.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 24 août 2026.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Chancellerie d'Etat met au concours le poste de

Responsable des projets d'organisation et de réforme de la gouvernance de l'Etat à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Au sein de la Chancellerie d'Etat, vous jouez un rôle central dans la modernisation de l'administration cantonale et l'évolution de la gouvernance de l'Etat. En étroite collaboration avec le Gouvernement et les départements, vous pilotez les projets stratégiques de transformation et contribuez activement à renforcer l'efficacité, la transversalité et l'agilité de l'action publique. A la tête de l'équipe en charge du programme Modernisation de l'Etat, vous coordonnez les démarches de réforme organisationnelle, accompagnez les services dans leurs projets d'évolution et développez une culture d'innovation et d'amélioration continue au sein de l'administration. Vous conseillez les autorités et les cadres dirigeants sur les enjeux d'organisation, de gouvernance et de conduite du changement. Vous supervisez les analyses organisationnelles et les projets d'optimisation des processus, tout en veillant à la cohérence des réformes menées à l'échelle cantonale. Par ailleurs, vous participez à la continuité de la conduite des affaires gouvernementales en assurant, avec le chef du Service de l'information et de la communication, la suppléance du chancelier d'Etat.

Profil: Titulaire d'une formation universitaire de niveau master en administration publique, sciences politiques, économie, management ou dans un domaine jugé équivalent, vous justifiez d'une expérience de 5 à 6 ans dans une fonction stratégique ou de conduite de projets complexes, idéalement au sein d'une administration publique ou d'une organisation d'envergure. Vous bénéficiez d'une formation complémentaire de niveau MAS en management public, gouvernance, conduite du changement ou gestion de projet. Au bénéfice d'une solide compréhension des enjeux institutionnels et politiques, vous disposez d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction. Vous maîtrisez les approches d'organisation et d'amélioration continue, ainsi que les méthodes de pilotage de projets transversaux. Leader reconnu, vous savez fédérer des équipes pluridisciplinaires et mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs. Vous faites preuve d'autonomie, de diplomatie, d'aisance relationnelle et d'un sens affirmé des responsabilités. Votre capacité à accompagner le changement et à évoluer dans un environnement exigeant constitue un atout essentiel pour réussir dans cette fonction. Vous possédez une parfaite maîtrise de la langue française ainsi que de bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais.

Fonction de référence et classe de traitement:

Chef de service IV/Classe 25.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Environnement de travail: Au sein d'une petite équipe, qui pratique une organisation dynamique du travail, la mission offre l'occasion de travailler avec l'ensemble de l'administration.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Baptiste Maître, chancelier d'Etat, téléphone 032 420 72 00.

Délai de postulation: 4 septembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la transformation d'un poste de durée déterminée à durée indéterminée, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

Collaborateur scientifique (H/F) du Domaine Nature à 80-100%

Mission: L'Office de l'environnement (ENV) veille à la préservation, à la revitalisation et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, le Domaine Nature est en charge des mesures de protection et de revitalisation des biotopes d'importance nationale. Dans le cadre du poste, vous œuvrez à la revitalisation concrète d'une série de marais et de sites de reproduction de batraciens. Vous menez à bien les projets, en validant les projets de détails et les démarches d'autorisations, en attribuant les travaux de génie civil et génie biologique, en assurant le suivi et la surveillance des chantiers et en planifiant les suivis d'efficacité. Vous assurez la concertation et l'information avec le voisinage et les parties intéressées.

Profil: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'ingénieur HES en sciences naturelles ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez idéalement d'une formation spécifique en gestion de projets et de chantiers, et d'une expérience professionnelle dans le domaine. Vous possédez de bonnes capacités d'analyse et de synthèse et savez définir les priorités. Vous êtes un bon communicateur et appréciez le travail en équipe tout en étant capable de travailler de manière autonome. Vous possédez des connaissances de l'allemand. Etre au bénéfice d'un permis de conduire (catégorie B) constitue un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique I/Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2027.

Environnement de travail: Rattaché au Domaine Nature de l'Office, vous évoluerez dans un environnement dynamique et varié et bénéficierez des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur vos compétences et votre indépendance de travail.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Laurent Gogniat, responsable du Domaine Nature à l'Office de l'environnement, téléphone 032 420 48 00.

Délai de postulation: 18 septembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'économie et de l'emploi met au concours un poste de

Conseiller en personnel à 80% (H/F)

Mission: Dans le cadre de l'assurance-chômage, vous conseillez les chômeurs, établissez leur bilan professionnel et les orientez vers des mesures de perfectionnement professionnel adaptées à leur situation. Vous êtes chargé d'entretenir et de développer des contacts réguliers avec les entreprises afin de favoriser le placement des demandeurs d'emploi. Vous intervenez activement dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

Profil: Vous êtes en possession du brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines ou en assurances sociales, ou êtes disposé à suivre cette formation dans les trois années suivant votre engagement. La détention d'un CAS en job coaching et placement actif (JCPA) ou du titre de spécialiste en insertion professionnelle (SIP) constitue un atout. Vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure dans l'un des secteurs de notre économie et justifiez d'une expérience de deux à quatre ans acquise dans ce domaine ainsi que dans l'encadrement de collaboratrices et collaborateurs. À l'aise dans les contacts humains, vous faites preuve d'un excellent sens de l'écoute active, de la communication et de l'organisation, ainsi que d'une grande capacité d'adaptation. Vous possédez de très bonnes connaissances du tissu économique jurassien et de la législation sociale. Vous maîtrisez les outils informatiques. La connaissance d'autres langues nationales ou étrangères constitue un atout supplémentaire.

Fonction de référence et classe de traitement:

Conseiller en personnel/Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2026 ou à convenir.

Environnement de travail:

Travail en équipe dans un environnement convivial.

Lieu de travail: Delémont, Porrentruy, Saignelégier.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chételat, chef de l'Office régional de placement du Jura, téléphone 032 420 88 30.

Délai de postulation: 11 septembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures, par sa Section de l'entretien des routes, met au concours un poste de

Collaborateur technique / Mécanicien (H/F) sur véhicules agricoles et poids lourds à 80-100%

Mission: Vous êtes en charge de l'entretien, de la réparation et la remise en état de l'ensemble des véhicules et des machines du parc de l'administration jurassienne: tests antipollution, services d'entretien prescrits par le fabricant, y compris les réglages, recherche de pannes, réparation ou remplacement différents éléments défectueux, révision des moteurs, des boîtes à vitesses ou de tout autre élément du véhicule, etc. Vous réparez ou

remettez en état des parties électriques ou électroniques des véhicules, des moteurs hydrauliques et des pièces spécifiques utilisées en hydraulique, vous effectuez le changement et la réparation des pneumatiques, travaux courants de soudure ou de peinture, recherche de renseignements, de documentation auprès des fournisseurs et participation à des cours complémentaires de formation organisés par les importateurs ou les fabricants de véhicules et machines. Vous ferez partie du service de piquet de l'atelier (24h/24) durant toute l'année pour le dépannage et, durant l'hiver, la réparation des véhicules/engins utilisés lors du service hivernal.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC de mécanicien sur véhicules agricoles ou poids lourds, et possédez de bonnes connaissances en distribution hydraulique, en électricité et électronique des véhicules ainsi qu'en systèmes pneumatiques. Vous êtes titulaire du permis de conduire de catégorie B. La possession des catégories C1 et/ou C constitue un atout. Vous êtes capable d'exécuter de manière autonome des tâches variées, savez vous adapter aux changements de planification et appréciez le travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur technique/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2026 ou à convenir.

Environnement de travail: Environnement de travail moderne au sein d'une petite équipe regroupant plusieurs types d'activités techniques. Encourage la formation continue et le perfectionnement.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Yves Froidevaux, chef des centres d'entretien, téléphone 032 420 60 00.

Délai de postulation: 11 septembre 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

Commune de Vendlincourt

La Commune de Vendlincourt recherche un-e

Concierger

pour le bâtiment scolaire.

Taux d'occupation: 20% à 25%

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027 ou date à convenir.

Exigences: Expérience dans le nettoyage et l'entretien de bâtiments; personne pouvant travailler seule, ayant l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités; facilité de contact.

But de la fonction: Entretien du bâtiment scolaire.
Les postulations sont à adresser à:

Administration communale – 2943 Vendlincourt

avec la mention « Postulation », jusqu'au 25 septembre 2026.

Renseignements: Secrétariat communal, 032 474 47 43, ou Pierre Falbriard, conseiller, 079 460 49 69

Le cahier des charges est à disposition au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 24 août 2026.

Conseil communal.

journalofficiel@lepays.ch



Rejoignez notre équipe dynamique des ressources humaines en tant que :

SPÉCIALISTE RH



Taux d'activité : 70%



Lieu : Saignelégier



Entrée en fonction : A convenir

Délai de postulation : 6.9.2026



Renseignements : A. Mercier, 032 952 11 11

Vous souhaitez relever ce défi ?

Scannez le code QR pour en savoir plus sur ce poste



Marchés publics

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: Entretien réseau routier 2026-2028

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, Case postale 265, 2350 Saignelégier (Suisse). Tél. +41 32 951 16 22. E-mail: stephanie.vuilleumier@saignelegier.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, Case postale 265, 2350 Saignelégier (Suisse). Tél. +41 32 951 16 22. E-mail: stephanie.vuilleumier@saignelegier.ch

Objet et étendue du marché

Campagne de reprofilage - Entretien réseau routier 2026-2028

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45000000 - Travaux de construction

Autres CPV

45100000 - Travaux de préparation de chantier

45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Type d'ouvrage

2.1 - Routes et chemins

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 30.9.2026 - 16h00. L'offre, sous pli fermé, doit être déposée soit en main propre soit par poste; fait foi la date et l'heure de réception du courrier auprès du service, le mercredi 30 septembre 2026, à 16h00, au plus tard. Dans une enveloppe avec la mention: « Entretien réseau routier 2026-2028 - NE PAS OUVRIR »

Offre valable jusqu'au: 31.12.2028

Appel d'offres**Type de procédure:** Ouverte**Objet:** SRB 6224/RC 1509/ ALLE/6224PT250 Pont sur la Cornoline/Remplacement de l'ouvrage et réfection de la chaussée**Adjudicateur****Service d'achat:** Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: simap.scr@jura.ch**Service demandeur (adjudicateur):** République et Canton du Jura, Commune de Alle, 2800 Delémont (Suisse)**Objet et étendue du marché**

Réfection et assainissement du voûtage de la Cornoline à Alle, au droit de la Place de la Liberté et de la RC1509. Le marché comprend principalement la démolition de l'ouvrage existant et la construction d'un nouvel ouvrage hydraulique en béton armé, la remise à ciel ouvert et la renaturation d'une partie de la Cornoline, les terrassements et soutènements nécessaires, ainsi que les travaux connexes de déplacement et d'adaptation des réseaux souterrains. Les prestations comprennent également la reconstruction des chaussées, trottoirs et aménagements routiers, l'adaptation des systèmes d'évacuation des eaux, le remplacement de l'ouvrage du Coin du Jonc, ainsi que la dépose, la repose et le réaménagement de la fontaine située au centre du giratoire. Les travaux seront exécutés par étapes, avec maintien des circulations, des réseaux en service et de l'écoulement de la Cornoline.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45221100 - Travaux de construction de ponts

Autres CPV

45000000 - Travaux de construction

45221111 - Travaux de construction de ponts routiers

Catalogue des articles normalisés (CAN)

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

116 - Coupes de bois et défrichements

117 - Démolitions et démontages

131 - Réparation et protection des ouvrages en béton

133 - Remise en état et protection de maçonnerie de pierre

151 - Constructions de réseaux enterrés

161 - Epuisement des eaux

162 - Enceintes de fouilles

172 - Etanchéité d'ouvrages enterrés et de ponts

211 - Fouilles et terrassements

213 - Travaux hydrauliques

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

241 - Constructions en béton coulé sur place

281 - Dispositifs routiers de retenue

Accords internationaux: Non**Délais****Remise de l'offre:** 2.10.2026 - 0h00**Offre valable jusqu'au:**

360 jours après le délai de remise